



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ordre du jour

Question écrite n° 9953

Texte de la question

M. Léonce Deprez partageant les objectifs de son action ministérielle, demande à M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation si le projet de loi en faveur de l'initiative économique, annoncé à Lyon le 7 octobre par le Premier ministre, sera effectivement présenté au Parlement en janvier 2003 et si les crédits alloués à ce projet de loi dépasseront les crédits affectés à son ministère, comme il l'avait annoncé le 8 novembre 2002.

Texte de la réponse

Le projet de loi sur l'initiative économique dont les grands axes ont été annoncés par le Premier ministre le 7 octobre 2002 à Lyon, présenté au conseil des ministres du 18 décembre 2002, a été examiné à l'Assemblée nationale les 4, 5 et 6 février 2003 et sera débattu au Sénat en mars 2003. Cet important dispositif pourra être appliqué dès le début du second semestre de l'année 2003. Les crédits nécessaires à la mise en oeuvre des mesures seront inscrits, soit dans un collectif budgétaire, soit dans le projet de loi de finances pour 2004. En effet, certaines mesures entreront en application dès la publication de la loi, d'autres, comme le prévoit expressément le projet, s'appliqueront à compter du 1er janvier 2004. Une évaluation prévisionnelle du coût du projet de loi est de plus de 350 millions d'euros en année pleine.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9953

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Ministère attributaire : PME, commerce, artisanat, professions libérales et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 janvier 2003, page 18

Réponse publiée le : 10 mars 2003, page 1865